

L'ÉCHO

VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°180 - Septembre - Octobre - Novembre 2023

Joyeuses Fêtes



MARCHÉ DE NOËL

Samedi 9 décembre

*Nombreuses animations gratuites,
programme en page 20*

Cérémonie des Voeux, vendredi 5 janvier 2024,
à 18 h 30, au Gymnase "Les Galets du Verdon"

V. Touchard-Berthet

SOMMAIRE



Talent vinonnais - P. 15



Sortir à Vinon - P. 22

- Édito..... P. 3
- Actions municipales..... P. 5
- Travaux et environnement..... P. 11
- Au service des Vinonnais P. 12
- Côté Livres P. 13
- Talent vinonnais P. 15
- Enfance et jeunesse P. 17
- Ça s'est passé P. 20
- Sortir à Vinon P. 21
- Côté Associations..... P. 24
- Infos mairie P. 29
- État Civil - Agenda P. 36

Suivez notre actualité en temps réel

- **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.
- **Abonnez-vous également à notre page Facebook : Ville de Vinon-sur-Verdon**

L'Écho de Vinon-sur-Verdon n° 180 - Tirage : 2 550 exemplaires - Dépôt légal : Décembre 2023 - Directeur de Publication : Claude CHEILAN
 Équipe logistique : Comité Communication
 Conception et réalisation : Mairie de Vinon-sur-Verdon - Service Accueil et Communication : 66, avenue de la Libération
 BP 19 - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 80 31 et Imprimerie Despretz : 90, rue St-André - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 82 07
 Photos et textes : Associations, mairie et Jo Boudier

NOUVEAUX COMMERÇANTS



0622066184

ed.vtc@hotmail.com

CHAUFFEUR PRIVÉ

Transferts Aéroport / gare Tgv
 Transferts iter / cadarache / hôtels
 Tourisme
 Courts et longs trajets

(+33) 06 22 06 61 84
 24h/24h - 7/7
 Contact par téléphone, SMS, mail, WhatsApp

Soins à domicile et au cabinet sur RDV

Virginie RUIZ

Infirmière Diplômée D'Etat

Infirmière Clinicienne
 Education Thérapeutique
ruizvirginie.inf83@gmail.com

06.16.51.57.93
 377 Route de Gréoux
 83560 Vinon sur Verdon

L'ENTRETIEN DU LIEN
SECTEUR HAUT VAR, VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE, BOUCHE DU RHÔNE.

Nettoyage Sépulture

PLUME	COTON	MIEL
4 Entretiens / an	6 Entretiens / an	12 Entretiens / an
32€/MOIS	42€/MOIS	75€/MOIS





NETTOYAGE+FLEURISSEMENT+PHOTO

Contact: 0618475582 / Facebook
 mail: nettoyagesepulture@hotmail.com
 Devis gratuit (possibilité d'intervention ponctuelle)
 sret en cours





« Il est plus facile de faire la guerre que la paix. »

Georges Clemenceau

Le 11 novembre dernier, je me suis rendu en compagnie de nos anciens combattants de la FNACA, des élus, du chef de la Police Municipale et d'une trentaine de nos concitoyens, au cimetière devant notre monument aux Morts, afin de commémorer l'armistice de la guerre de 14-18 et rendre hommage à nos 30 soldats et nos 7 disparus, morts pour la France.

Vinon comptait 1080 habitants en 1918. On ne peut s'imaginer la peine immense de nos aïeux, la douleur de ces familles, dévastées par la perte d'un fils, d'un père, d'un mari ou d'un frère.

La Grande guerre de 14-18 a fait plus de 9 millions de morts et de disparus, dont 1,4 millions pour la France, en grande majorité des soldats. Au lendemain de l'armistice, les poilus affirmaient : C'est « La der des ders ». Ils s'étaient bien trompés, les pauvres malheureux, puisque 21 ans plus tard, la guerre de 39-45 éclatait, encore plus meurtrière, avec plus de 60 millions de victimes, dont une immense majorité de civils. 10 ans plus tard, c'était au tour de la guerre d'Algérie de générer autant de drames et d'injustices que les conflits précédents.

Le 11 novembre est désormais dédié à tous les soldats qui sont tombés pour défendre notre nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure. Les forces armées françaises sont encore en ce moment, déployées sur bon nombre de théâtres des opérations, de par le monde.

La guerre est partout, pas chez nous, mais pas très loin non plus. En Ukraine, en Arménie, au

Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine. Il faudra bien plus que des négociations de paix ou des protocoles d'armistice, pour tenter d'éteindre cette immense poudrière, qui fait feu de tout bois. Il faudra surtout du temps, beaucoup de temps.

Un message d'espoir pour tous ces pays en guerre : à l'issue de la 2ème guerre mondiale, qui aurait pu imaginer que quelques décennies plus tard, la France serait alliée avec l'Allemagne, cette nation ennemie depuis tant de générations ? Et pourtant, force est de constater que malgré la haine viscérale qui a si longtemps divisé nos deux peuples, plus personne ne pourrait croire à un conflit militaire entre l'Allemagne et la France. Pas plus qu'avec un des autres pays de l'Union Européenne. Il faut bien convenir que l'Europe et l'OTAN constituent de véritables et solides boucliers, pour leurs pays membres. Alors formons le vœu, que le temps finira par effacer les affres de toutes ces guerres, que ces peuples ennemis irréconciliables aujourd'hui, finiront par faire la paix demain.

**"Je vous
présente
mes
meilleurs
vœux
de santé,
bonheur et
paix pour
2024"**

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'Histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines, était assassiné devant son collège, par un terroriste islamiste. 3 ans après, le 13 octobre 2023, l'école - un des plus beaux fondements de notre République - a été de nouveau attaquée, avec l'assassinat du professeur de Lettres, Dominique Bernard, devant son lycée d'Arras, dans le Pas-de-Calais, par un ancien élève radicalisé.

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles des victimes, et assure de toute sa compassion l'ensemble de la communauté éducative (élèves et parents), profondément choquée par cet acte de barbarie innom-

mable et très inquiète pour leur sécurité. Nous apportons également tout notre soutien aux services de secours et aux forces de l'ordre, qui ont été mobilisés pour ces drames.

En raison de ce dernier acte terroriste, le préfet du Var nous a transmis une note qui ordonne aux collectivités territoriales le renforcement de la posture Vigipirate au niveau «Urgence attentat». La municipalité a l'obligation, avec l'aide de la Police Municipale et de la Gendarmerie, de renforcer la sécurité et la surveillance de tous les bâtiments publics. Nous devons également nous assurer des moyens de contrôle, de secours et de sécurité, mis en œuvre pour les rassemblements de plein air, les manifestations festives, politiques ou culturelles.

L'actualité nous rattrape, et nous rappelle que la confiance n'exclut pas le contrôle et la vigilance. La rénovation récente de notre système de Vidéo protection, qui avait été installé en 2013, tombe à point nommé. Plusieurs de nos caméras commencent à montrer des signes de faiblesse, victimes de l'obsolescence programmée ; d'autres dysfonctionnements concernaient la transmission des images et le stockage des données.

Une collaboration étroite avec l'entreprise SNEF nous a permis de remettre à niveau et d'optimiser notre installation. L'ensemble des 27

caméras réparties sur la partie urbanisée de notre territoire communal est de nouveau totalement opérationnel. La qualité des images enregistrées est nettement améliorée et la lecture des plaques minéralogiques des véhicules est possible, y compris en pleine nuit, lorsque l'éclairage public est coupé. Les enregistrements ont lieu uniquement sur les lieux publics et peuvent être réquisitionnés par les différentes gendarmeries de notre secteur, pour le besoin des enquêtes diligentées par les forces de l'ordre.

Mes chers concitoyens, j'ai conscience que le contenu de cet édit est bien triste et anxiogène, juste avant les fêtes de fin d'année, mais analyser ce qui se passe dans le reste du monde, avec lucidité et discernement, nous conforte dans l'idée que nous avons beaucoup de chance de vivre en France, qui plus est en Provence.

Les élus et l'ensemble de nos agents municipaux, se joignent à moi, pour vous souhaiter de passer d'excellentes et très heureuses fêtes de Noël, avec vos familles et vos amis. Je vous présente tous mes vœux de santé de bonheur et de paix - beaucoup de paix - pour cette nouvelle année 2024.

Votre maire, Claude CHEILAN

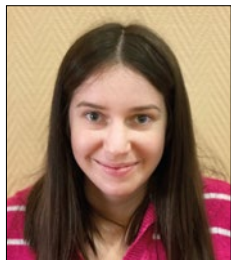
Présentation des vœux de la municipalité

**Vendredi 5 janvier 2024 au gymnase
« les Galets du Verdon » à 18h30**

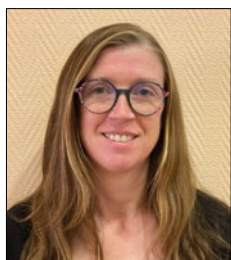
ACTIONS MUNICIPALES



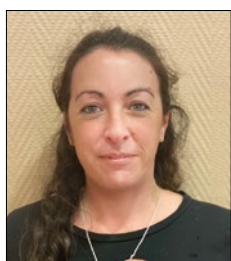
Stella SCALIDAKIS



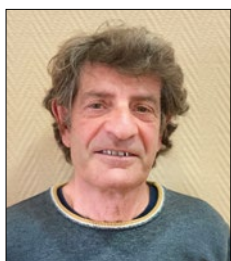
Naïs VAQUER



Gwen LEVEDER-CID



Jessica RODRIGUEZ



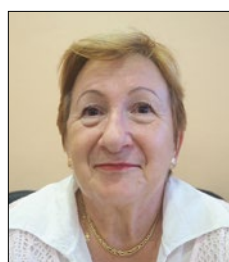
Gérald BONETY



Elizabeth LEMOINE



Fabienne ROCA



Simone ROCA



Alain ROSE

VINONNAISES - VINONNAIS
VOUS ALLEZ ÊTRE RECENSÉS
DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2024



www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est une opération obligatoire pour les communes et pour les administrés.

A QUOI ÇA SERT ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'INSEE qui travaille pour analyser toutes les données !

Il est indispensable de participer à ce recensement qui va être très utile pour aider à la décision en matière d'équipements collectifs, et répondre ainsi aux besoins des populations.

Le recensement respecte la vie privée ; c'est une opération entièrement sécurisée. Votre agent recenseur, comme toute personne ayant accès au questionnaire, est tenu au secret professionnel.

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la Mairie de Vinon-sur-Verdon

Tél. 04.92.78.95.68

accueil@vinon-sur-verdon.fr - communication@vinon-sur-verdon.fr

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>



TRAVAUX DU COURS : INDEMNISATION DES COMMERÇANTS



L'aménagement des rues du Bayle, Guis, et Pardigon, programmé en trois phases successives sur les années 2023, 2024 et 2025, est une opération d'envergure qui - même avec les plus grandes précautions - est susceptible d'avoir des impacts sur l'activité des commerçants et de leur causer des difficultés d'exploitation.

Afin de soutenir l'activité économique, le conseil municipal par délibération du 16 mars 2023 a créé une commission d'indemnisation amiable. Cette instance consultative composée de commerçants et de conseillers municipaux, a pour objet d'examiner et de rendre un avis sur les demandes d'indemnisation des artisans et des commerçants installés dans un établissement recevant du public, qui subissent des préjudices économiques certains, du fait des travaux réalisés.

Ainsi, tout commerçant ou artisan qui constate une baisse significative de son activité, directement liée aux différents travaux, pourra déposer un dossier de demande d'indemnisation dans les 2 mois suivant la réception des travaux de chacune des phases.

En parallèle, la ville exonère l'équivalent de 3 mois de redevance 2023 d'occupation du domaine public liée aux terrasses, en raison de leur démontage, à partir du 1er octobre. En 2024, les commerçants seront complètement exonérés de redevance d'occupation du domaine public.

Pendant toute la durée des travaux, les commerces restent ouverts. Afin de leur faciliter l'accessibilité, le stationnement du parking du Cours est réglementé en zone bleue (des disques sont à disposition à l'accueil de la mairie).

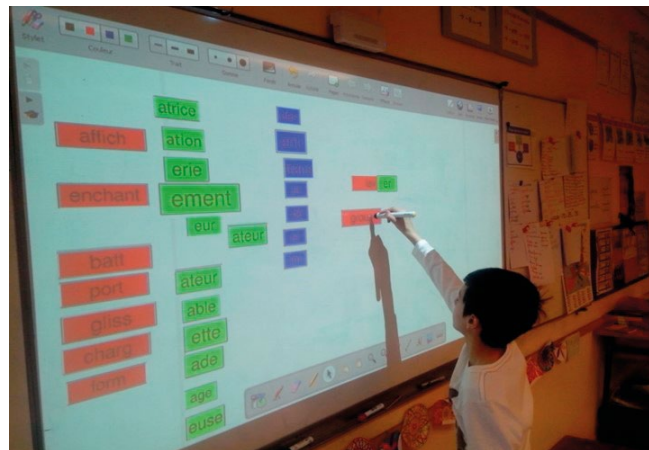




LA COMMUNE LABÉLISÉE POUR SON ACTION NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « L'EAU VIVE »

Lors du dernier salon des Maires du Var à Draguignan, la commune s'est vu décerner le label 3 étoiles « Ecole numérique en Paca », qui atteste de l'équipement et des usages du numérique éducatif dans les écoles publiques primaires de la commune.

La maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves : elle est une condition de leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle. La commune a fait le choix d'équiper l'école de 24 tablettes numériques et de 12 TBI (tableaux blancs interactifs - un par classe), un ordinateur par classe + un pour la direction, (une quarantaine d'ordinateurs). La commune a souhaité aller plus loin encore en dotant l'accueil de loisirs de tablettes, pour permettre aux enfants qui n'ont pas d'ordinateur à disposition à la maison, de pouvoir s'exercer plus souvent. Enfin, pour permettre la familiarisation des enfants avec ce nouveau mode de travail et dans un souci d'égalité des chances dès le plus jeune âge, la commune a également doté les 6 classes de l'école maternelle d'un ordinateur et d'un vidéo-projecteur par classe.



Ce label récompense un projet numérique essentiel, suivi par l'équipe municipale, notamment Maryse Cabrillac, première adjointe au maire, déléguée à l'enfance.

Cette labélisation des communes engagées dans le numérique éducatif grâce à une charte nommée « École numérique en PACA », créée par l'association des maires et présidents d'intercommunalités du Var et le rectorat de l'Académie de Nice, a été remise, ce 6 octobre, à uniquement 23 communes de la région PACA, dont la nôtre, Vinon-sur-Verdon !



LES PÉRIMETRES CONCERNÉS

PERMIS DE LOUER

Le « permis de louer » a été instauré par la loi ALUR du 24 mars 2014, dans le cadre de la politique de lutte contre l'habitat indigne. Il permet aux collectivités de délimiter des zones dans lesquelles la mise en location d'un logement sera soumise à une demande d'autorisation préalable ou à une déclaration. Ce dispositif peut être mis en place dans des zones géographiques délimitées qui comportent un nombre important d'habitats dégradés.

L'objectif est de renforcer le contrôle par les collectivités des conditions de sécurité et de salubrité des logements du parc privé.

Le terme « permis de louer » désigne en réalité deux dispositifs aux régimes juridiques distincts :

- L'autorisation préalable de mise en location ;
- La déclaration de mise en location.

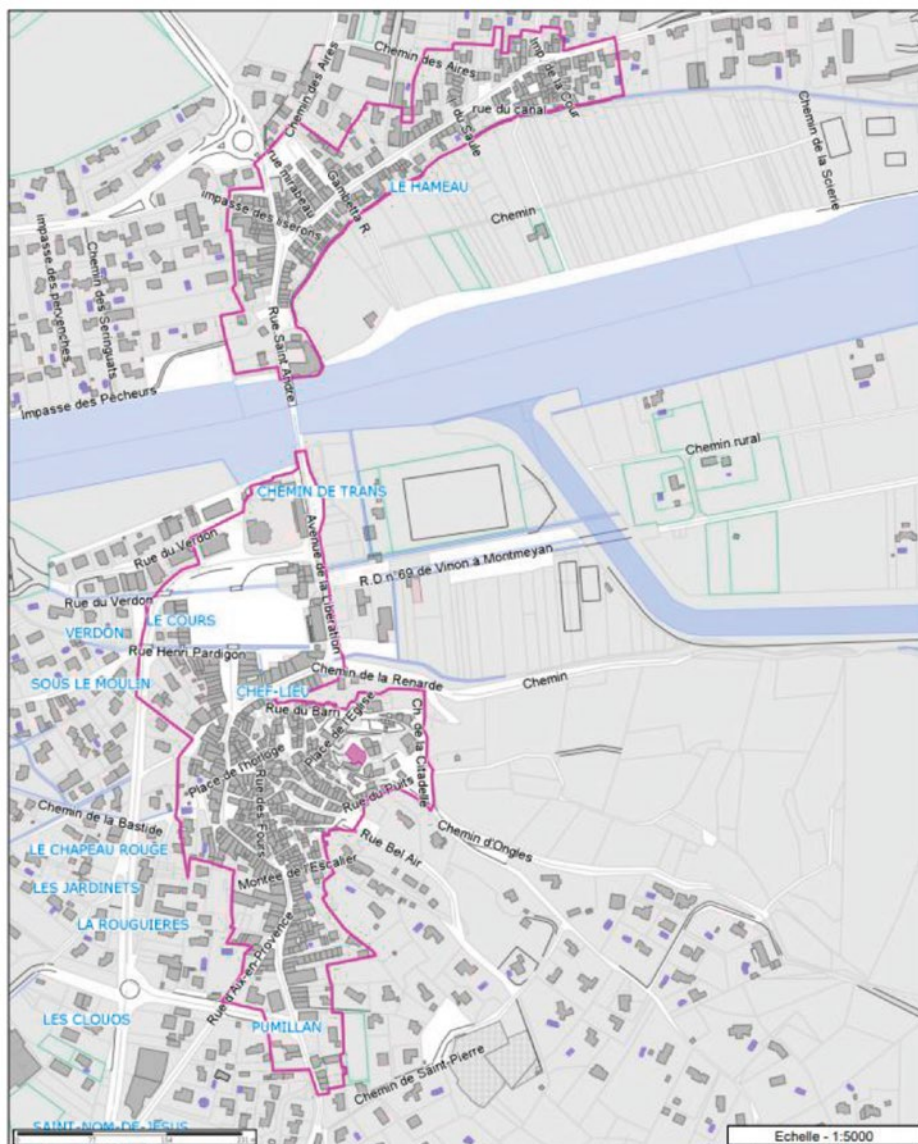
La ville de Vinon-sur-Verdon a décidé, par délibération N°2023/07/03/02, la mise en œuvre de l'autorisation préalable à la mise en location à compter du 8 janvier 2024, dans deux périmètres définis du territoire de la commune.

L'instruction et le traitement administratif seront assurés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), appuyé par l'ingénierie des services techniques municipaux pour l'analyse technique des caractéristiques de l'habitat.

LOGEMENTS CONCERNÉS

Il s'agit de tous les locaux loués à usage d'habitation principale, vides ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Les logements du parc social et les logements conventionnés APL (Aide Personnalisée au Logement) sont en revanche exclus de ce dispositif.



Les obligations prescrites par le permis de louer concernent les nouvelles locations et les relocations, mais pas les renouvellements ou reconduites tacites de bail ou encore les avenants au bail.

PRINCIPE

Dans les zones soumises à autorisation préalable de mise en location, tous les propriétaires concernés devront solliciter, préalablement à la mise en location de leur bien, une autorisation auprès du CCAS.

Cette démarche concernera toutes les nouvelles locations ainsi que les relocations (changements de locataire).

En revanche, elle ne sera pas applicable aux renouvellements ou reconduites de bail.



La décision d'autorisation sera prise par le CCAS. Il conviendra donc d'attendre cette décision pour mettre le bien en location.

Le CCAS pourra décider de rejeter la demande ou la subordonner à des travaux d'aménagement lorsque le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, ou ne pas respecter les caractéristiques de décence prévues à l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989.

PROCÉDURE

La demande doit être adressée au CCAS, par courrier, mail ou dépôt directement auprès du CCAS en mairie, sur rendez-vous uniquement.

Les pièces à joindre seront les suivantes :

■ Formulaire CERFA n°15652*01 de demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15652.do).

■ Dossier de diagnostic technique, prévu à l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989.

A réception de la demande, si le dossier est complet, le CCAS remettra un récépissé de dépôt au demandeur.

Si le dossier est incomplet, le CCAS adressera une demande de pièces complémentaires assortie d'un délai pour production des pièces manquantes. Un récépissé de dépôt de la demande sera remis à réception des pièces sollicitées.

Le délai d'instruction est de un mois.

L'absence de réponse du CCAS pendant le délai d'un mois vaudra acceptation de la demande d'autorisation.

Ce délai d'un mois commencera à courir à la date de délivrance du récépissé.

Dans le cadre de l'instruction de la demande, les services compétents (CCAS et services techniques municipaux) pourront effectuer une visite du bien concerné, à condition que le bailleur en soit préalablement informé.

Une nouvelle autorisation devra être sollicitée avant chaque nouvelle mise en location et l'autorisation devra être annexée au bail.

REJET DE L'AUTORISATION

L'autorisation ne pourra pas être délivrée si l'immeuble ou le logement font l'objet d'un arrêté d'insalubrité, de mise en sécurité (péril) ou relatif à la sécurité des équipements communs d'un immeuble collectif à usage d'habitation.

Par ailleurs, l'autorisation pourra être rejetée ou conditionnée à la mise en œuvre de certaines mesures, si le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants ou à la salubrité publique.

La décision de rejet devra être motivée et, le cas échéant, détailler les éventuels travaux de mise aux normes à effectuer.

Les décisions portant rejet d'autorisation seront transmises à :

- La CAF
- Aux services fiscaux
- Au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Elles feront également l'objet d'une inscription à l'observatoire des logements indignes.

Ces décisions seront susceptibles de recours auprès du Tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de leur notification.

SANCTION

Le non-respect de ces formalités est sanctionné par une amende d'un montant maximum de 5 000 euros, et jusqu'à 15 000 euros en cas de récidive dans un délai de 3 ans. De même, la mise en location à la suite d'un refus d'autorisation est sanctionnée par une amende de 15 000 euros.

Cette amende est émise par le préfet et les sommes sont reversées à l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Cette sanction reste toutefois sans effet sur le locataire, qui reste alors titulaire d'un contrat de location valable.

Préalablement à l'émission d'une amende, le préfet doit mettre le bailleur en demeure de présenter des observations, dans un délai d'un mois. Dans ce délai, le bailleur a la possibilité de régulariser sa situation en effectuant les formalités requises et en adressant au préfet copies des justificatifs de réalisation des démarches.



PERMANENCE MENSUELLE DE L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE COMMUNALE ET À LA PROTECTION DES POPULATIONS

La délégation à la sécurité a trait à :

- tous les problèmes liés à la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la sûreté publique.
- sécurité routière, contraventions, etc.
- aide aux victimes de harcèlement, afin de les diriger vers les services adaptés.
- plans particuliers de mise en sécurité dans les établissements scolaires (PPMS).
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Plan Particulier d'Intervention (PPI) : distribution des comprimés d'iode.

Les prochaines dates sont :

- **Jeudi 14 décembre de 14h à 16h30.**
- **Jeudi 25 janvier 2024 de 14h30 à 17h.**
- **Jeudi 28 février 2024 de 14h30 à 17h.**

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au secrétariat de la police municipale, 53 route de Saint Julien,

■ ou Par téléphone au **04.92.78.98.60**

■ ou Par mail à :

accueilpolicemunicipale@vinon-sur-verdon.fr



Maïté Noé,
Adjointe déléguée
à la Sécurité

COMITÉ CADRE DE VIE

Informations :

■ Quelques **jardins familiaux** se sont libérés. Si vous êtes intéressés, faites votre demande par courrier auprès de la mairie (avant votre engagement, n'hésitez pas à lire le règlement des jardins, disponible à l'accueil du bureau de la police municipale : Mme Alessandrini).

■ Après une première fleur obtenue en 1999 auprès des **villes et villages fleuris**, nous avons candidaté pour l'obtention d'une deuxième fleur. La palette des conditions n'est maintenant pas uniquement le fleurissement, mais également les actions menées auprès de la population, du tourisme, des associations, du développement durable, etc. (vous pouvez retrouver le dossier présenté sur le site de la mairie).

A cette occasion, nous tenons à remercier l'ensemble du personnel des services techniques qui ont déployé toutes leurs forces, malgré le déménagement des plantations de la rue des commerçants pour sa rénovation. Merci aussi à Sophie de la communication pour son aide au montage du dossier dans un temps record.

Vous pouvez consulter ce dossier sur le site internet www.vinon-sur-verdon.fr dans la rubrique « comité cadre de vie »

Merci à tous et réponse d'ici la fin de l'année pour cette deuxième fleur..

■ Le comité cadre de vie/animations souhaite créer une section de bénévoles concernant le



fleurissement des espaces verts (semis, boutures, plantations, etc.) Nous sommes ouverts à de multiples projets dans la mesure du possible.

Nous recherchons donc une personne initiée qui pourrait piloter cette activité, ainsi que des bénévoles - même non-initiés - intéressés et passionnés par le sujet et qui ont un peu de temps à donner.

Contact : 06 32 29 48 93

Le comité des Fêtes et nous-mêmes vous attendons nombreux sur le marché de Noël, le 9 décembre.



Jackye Teychenné de Blazy,
Adjointe au maire,
Présidente Cadre de Vie



VINON, UNE VILLE PROPRE

Je suis allée dernièrement faire un voyage à l'étranger, non loin de notre territoire. Et si ce voyage a ravi mes pupilles, il n'en demeure pas moins que j'ai pu remarquer que - loin de notre propreté vinonnaise - beaucoup de choses restaient à faire dans le domaine de la propreté environnementale.

Depuis le bus qui nous conduisait d'un site à l'autre, j'avais tout loisir d'admirer les paysages. Cependant, j'ai été indignée et choquée par l'état de saleté de pléthore d'endroits en pleine nature. Je ne pouvais qu'imaginer les conducteurs de véhicules jetant de leur voiture des sacs poubelles, des

détritus de toutes sortes jonchant les bords de route, au milieu des oliveraies. C'était triste, répugnant et scandaleux.

Alors voyez-vous, à ce moment-là, j'ai été fière de nous, les Vinonnais.

Nous sommes respectueux de la propreté de notre village, aidés en cela par le Comité Vinon Ville Propre qui relève systématiquement les endroits pollués par des déchets, et les services techniques qui vont nettoyer.

Cependant, il est vrai qu'en ce moment, avec les travaux du Cours, les habitants et les commerçants de cette zone sont très impactés par le déplacement des conteneurs à déchets et du chalet à cartons. Je comprends fort bien leur agacement. Hélas, on ne peut



pas faire autrement. Et dites-vous que tout ceci n'est fait que pour embellir notre village, qui sera - lui - toujours plus propre.

Je vous remercie pour votre patience.

A tous, merci pour votre implication dans le maintien de notre village propre.



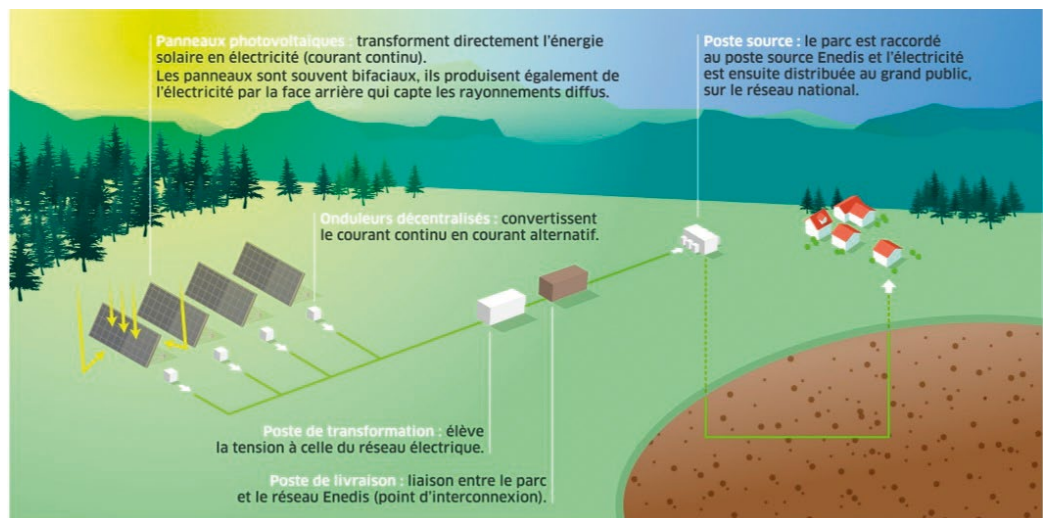
Chantal Boussard,
Adjointe déléguée
à la gestion des déchets

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de transition énergétique portée par DLVAgglo. **Il vise à concilier respect de nos paysages, préservation de la biodiversité, production d'une énergie propre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique** et la dépendance de notre pays à des énergies importées. Depuis 4 ans, DLVAgglo, le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), l'Office National des Forêts (ONF) et les services de l'État ont travaillé ensemble pour définir les modalités d'implantation des centrales Photovoltaïques (PV) respectueuses de notre territoire.

Dans un contexte de déploiements de solutions de décarbonation des industries basées sur l'hydrogène, DLVAgglo a lancé Hygreen, un projet structurant permettant d'alimenter ces solutions en électricité verte.

Engie Green, déjà présent sur la centrale solaire existante de la commune - qui fût la 1^{ère} installation de centrale solaire de la région mise en service en 2009 - a retenu 5 communes, dont Vinon, pour l'implantation de 2 sites supplémentaires basés au niveau du quartier des Iscles et quartier de la Plaine.



Au total, à l'horizon 2027, ce sont près de 110 gigawatt-heure (GW/h) qui pourraient être produits grâce à ces panneaux photovoltaïques, soit la consommation de près de 50 000 personnes. De plus, 113 000 tonnes d'équivalent CO2 par an seraient économisées.

DLVAgglo a fait le choix d'entrer au capital de chaque projet afin de faire bénéficier le territoire tout entier des retombées économiques liées à la production des centrales.

Ces équipements sont la première pierre d'une installation raisonnée de production d'énergies renouvelables sur notre territoire, prenant en compte divers enjeux, afin d'en minimiser les impacts, que ce soit pour l'agriculture, le tourisme, la biodiversité, etc.



CCAS

Forum pour l'emploi dédié aux services à la personne

Plus de trente personnes en recherche d'emploi sont venues à la rencontre des divers organismes et associations proposant des postes sur Vinon et les environs, ou des formations pour pallier le manque de personnel dans ce secteur d'activités.



Une belle réussite pour cette 2ème édition, organisée par le CCAS de la commune.

DU NOUVEAU DANS LES COLIS DE NOËL !

Comme chaque année, le C.C.A.S. de la commune offre un colis de fin d'année aux Vinonnais de plus de 75 ans. La distribution sera effectuée par les conseillers municipaux et les membres du C.C.A.S. le **Samedi 16 décembre à partir de 9h30**.

Mais cette année il y a de la nouveauté : les colis sont confectionnés par la société Regalad'. Voici ce que nous explique Tony LOCHET, gérant associé de l'entreprise :

« Chez Regalad', nous croyons en l'importance de créer des expériences culinaires exceptionnelles à travers nos paniers gourmands. C'est pourquoi nous mettons un soin tout particulier dans la sélection de nos producteurs. Nous ne nous contentons pas de choisir leurs produits à partir d'un catalogue, nous allons plus loin.

Nous sommes allés à la rencontre de tous nos producteurs, au cœur de la Provence, pour connaître leur histoire, leur passion et leur engagement envers la qualité. Nous avons arpenté les champs, goûté les récoltes et découvert les secrets qui font de chaque produit une pépite culinaire. C'est cette expérience unique qui nous permet de vous offrir une sélection authentique et raffinée.



En dégustant un panier gourmand de chez Regalad', vous soutenez des producteurs locaux dévoués et vous découvrirez le goût authentique de notre région. Nous sommes fiers de mettre en lumière ces artisans passionnés, et nous sommes impatients de vous faire découvrir leurs créations à travers nos paniers gourmands.

Préparez-vous à un voyage gustatif inoubliable, où chaque bouchée raconte une histoire, chaque saveur évoque une tradition, et chaque produit incarne notre engagement envers la qualité. Bienvenue dans l'univers des paniers gourmands de Regalad'. »

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL PAS À PAS SUR INTERNET

Pour déposer une demande de logement social, choisissez la simplicité, choisissez internet !

Rendez-vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Allez dans la rubrique « comment ça marche » et laissez-vous guider pas à pas.

Une fois que vous avez reçu votre attestation avec votre numéro unique d'enregistrement, vous pouvez envoyer une copie aux mairies des communes que vous avez sélectionnées.

SÉBASTIEN CASTELBOU

LA CONFRÉRIÉ DE LA TÊTE DE LION

Né à la Seyne - vit à La Verdière depuis 2009- 47 ans.

Professeur des écoles à Saint Maximin.

Serendipity (1) - "La Confrérie de la Tête de Lion" émerge de rencontres et de hasards...

Installé depuis peu dans sa nouvelle demeure, qui appartenait à un ancien maire de la Verdière, Sébastien découvre - dans le grenier - un livre de Joseph Piégay et Allain Delorme " 1591 : Vinon, La victoire oubliée", qu'il s'empresse de lire. Belle aubaine pour cette graine d'écrivain, qui depuis ses 20 ans s'emploie - avec sa famille - à faire des "jeux d'écriture", et qui a déjà publié sous différents pseudonymes. Trottait déjà dans sa tête une nouvelle idée de récit, qu'il décide d'inclure à la fois en 1591 - au beau milieu de cette "guerre de religions, et de la bataille opposant le Duc de Savoie, catholique, aux troupes protestantes du Roi Henri IV".. et au 21ème siècle, à Vinon. Fiction reposant sur une documentation historique rigoureuse, et une histoire mêlant le fantastique, l'onirique et l'imaginaire.

- Sébastien, ce livre est votre premier roman. Vous écrivez des nouvelles qui souvent mettent en avant des histoires qui se déroulent sur le territoire.

SC : " je prends plaisir à écrire des nouvelles qui ont un côté "provençal"... et je suis nostalgique des livres de Pagnol".

- Et ce dernier opus se déroule justement au coeur de cette Provence - puisque notre village en est le héros. Avec justement ce "plus" d'importance : l'évocation de l'univers de Marcel Pagnol, avec un personnage elliptique qui se nomme "Lili", semblable au Lili des Bellons de "La gloire de mon père".

SC : "oui, celui qui va involontairement provoquer la perte de parole de "Silence".

- Sans entrer plus dans votre récit - laissons vos lecteurs le découvrir - dans lequel vos héros, "Silence" et "Parole", clown et jolie funambule au cirque "Si-



méon" qui vient s'installer à Vinon, sur les lieux mêmes où se déroula jadis la bataille de 1591 (2), comprend deux parties qui se chevauchent, se déroulant au même endroit, à 430 ans d'intervalle... Et c'est là que nous découvrons le mystère de la "Tête de Lion".

SC : "J'ai eu la chance de récolter de précieuses informations historiques et topographiques auprès d'Allain Delorme, qui a été jusqu'à dessiner un plan de Vinon, à l'époque (photo). Et qui m'a indiqué où je pouvais trouver ce qu'il reste de la "Tête de Lion" sur un pilier en ruines, en haut du chemin de la Renarde.. ou du moins ce que l'on peut imaginer qu'elle ait été, car la pierre est très endommagée et érodée (plus d'infos au coeur du livre !).

- C'est avec une grande curiosité que j'ai lu - devrais-je dire dévoré - votre livre. J'y ai retrouvé de beaux sentiments, comme l'amitié et ses méandres, l'amour à peine évoqué, la bienveillance.. et d'intenses émotions grâce au brassage des époques, à l'enchevêtrement des péripéties, à l'évocation de cette lutte sans merci. Tout ceci aboutit à une superbe fresque de la vie vinonnaise, d'avant-hier à aujourd'hui ! ses décors, son histoire...



De la tête de Lion ne demeure que l'emplacement.

Demeure cependant une énigme : votre prologue ?

SC : oui, je l'ai écrit après avoir terminé le livre. C'est une "ouverture", une incitation à aller plus loin, à réfléchir..

- **On peut donc y trouver plusieurs explications avant "d'entreprendre l'ascension laborieuse qui l'attend (lui, l'homme avachi) ?!!**

SC : Tout-à-fait ! Au lecteur de s'y employer !

.....

Sébastien Castelbou dit avoir "mijoté l'histoire longtemps avant d'en commencer l'écriture . 4 mois ont été nécessaires, à raison de 3 heures de travail 2 fois/semaine . "J'ai le plaisir d'écrire des histoires que j'aimerais lire" ajoute-t-il.

Pour la partie "Histoire de Vinon", Ses remerciements vont vers Allain Delorme (qu'il n'a pas eu loisir de rencontrer, tout s'étant passé par téléphone ou mail), et à l'association Résonances.

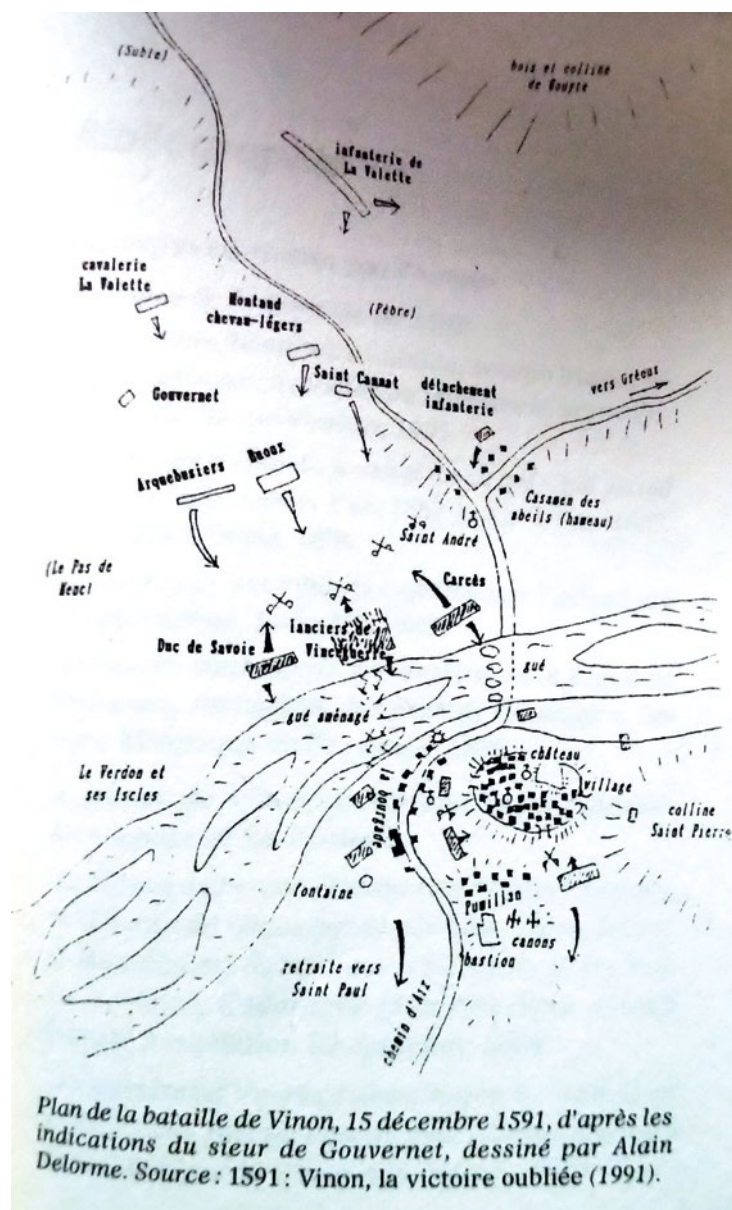
La collection "LoKhale" dans laquelle son livre est publié "trouve son inspiration près de chez vous". "Parce que cette histoire se déroule forcément quelque part, et que cette fois c'est CHEZ NOUS.

(1) Rappelons que la sérendipité (à l'origine, mot anglais, serendipity - soit faire par hasard une découverte inattendue qui s'avère ensuite fructueuse) - dont ce livre découle, est - entre autres - une notion littéraire qui a joué une place essentielle dans la construction d'un nombre croissant d'œuvres de fiction.

(2) (aujourd'hui, le pas de Menc, alors sur les iscles du Verdon) - NDLR

La Confrérie de la Tête de Lion - Sébastien Castelbou - éditions La Clef d'Argent 7 € -

A commander sur le site "www.clef-argent.org" ou chez tous les libraires.



Valérie TOUCHARD-BERTHET

Née en 1980 à Rouen - a grandi dans l'Hérault

Est installée à Vinon depuis 2014

Graphiste-illustratrice indépendante, c'est à Valérie que nous devons la superbe couverture de cet Echo : notre pont de Vinon, réinventé sous la neige.

- Valérie, quel est votre parcours ?

"Très vite, mon sens artistique a cherché à s'exprimer à travers le dessin, la création. Je me suis donc dirigée vers des études en Arts appliqués. Après avoir obtenu mon CAP de dessinatrice, puis un Bac pro Artisanat et Métiers d'Art en Communication Graphique, j'ai eu l'opportunité de poursuivre mes études en BTS communication visuelle".

- Beau cursus professionnel, qui vous a fait découvrir les étapes de la chaîne graphique ?

"Oui, et après avoir travaillé pendant 2 ans dans une association qui concevait des instruments de musique innovants pour des personnes handicapées, j'ai décidé de voler de mes propres ailes ! En 2004, (elle avait 24 ans. NDLR), je me suis



lancée en tant que graphiste illustratrice indépendante, affiliée à la Maison des Artistes".

- Comment êtes-vous arrivée à créer votre propre marque, RealisArt ? (REAL IS ART (le vrai, la réalité est l'art)).

"Je voulais pouvoir réaliser des projets artistiques plus personnels qui me tenaient à cœur, pour créer une collection d'illustrations mettant en lumière nos merveilleux paysages de Provence. À travers mes illustrations, on visite des paysages évocateurs de bien-être. On oscille entre réalité et interprétation. Tout est "fait maison", et créé en Provence, à Vinon. Admirative de la nature, j'aime retransmettre la beauté et la lumière qui se dégagent de ces ambiances provençales ou maritimes.

- De quelle manière travaillez-vous ?

" Je compose mon paysage à partir de photos. Puis mes illustrations sont dessinées à la main sur tablette graphique, sous forme de tracés numériques qui sont ensuite mis en couleurs, selon mes choix. Une seule illustration demande de 4 à 5 jours de travail.



Ainsi créée, cette illustration peut être reproduite sur différents types de supports (*).

- Répondez-vous à des demandes particulières pour des entreprises, collectivités, particuliers ?

"Oui, bien sûr. Je réponds à des commandes d'établissements qui souhaitent disposer d'un modèle unique et personnalisé (par ex. façade d'un bâtiment, domaine, paysage typique...).

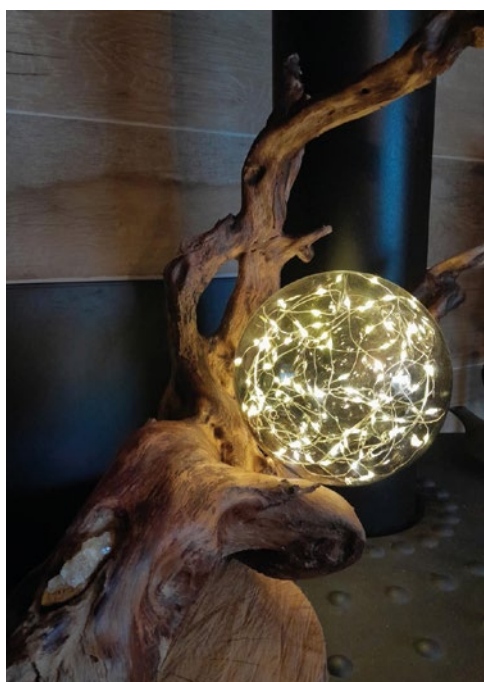
- Quelles sont vos autres créations ?

"Portraits animaliers : je propose depuis peu de peindre sur toile des animaux de compagnie, ou tout autre animal, à la demande. Un cadeau unique que l'on peut se faire à soi-même ou offrir." (peinture acrylique).

Je réalise également des décorations "bois et lumières". Découverts, nettoyés, traités, imaginés, je prends soin de valoriser l'expression de chacun d'eux pour les sublimer. Ils sont là pour apporter douceur et harmonie dans nos maisons."

(*) cartes postales,
affiches A2 (42 x 59.4cm)
sur papier d'art épais
- autres supports décoratifs

Facebook : Valérie Realisart
www.crea-graphique.fr
0620637767



RELAIS PETITE ENFANCE LEÏ BELUGO

L'ÉTÉ À L'OMBRE : JEUX ET DÉCOUVERTES AU "RELAIS"

Pendant le mois de juillet, marqué par des températures élevées, les enfants du Relais Petite Enfance Leï Belugo ont pu pleinement profiter de la cour grâce à l'aménagement permanent d'ombrières. Cette initiative a transformé cet espace en un endroit ensoleillé mais abrité, permettant ainsi au Relais de recréer une ambiance estivale de plage. Les enfants avaient à leur disposition une variété de jouets d'été, tels que des hochets en forme de crabe et de poisson, des seaux, des pelles et des râteaux en plastique, ainsi que des jouets flottants.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à la municipalité pour son investissement et envers ses employés municipaux qui ont joué un

rôle essentiel dans la réalisation de cet aménagement. Leur soutien a considérablement amélioré l'expérience estivale des enfants au Relais Petite Enfance Leï Belugo.

L'eau a été au cœur de nombreuses activités pendant cette période. Les enfants ont eu l'opportunité d'explorer les propriétés de l'eau, son écoulement, sa capacité à transformer le sable en une substance malléable, ainsi que les différentes textures et sensations qu'elle procure. Cette exploration a été à la fois éducative et rafraîchissante, offrant aux enfants une expérience divertissante et instructive, particulièrement appréciée en raison de la chaleur estivale.

Récapitulatif du financement des ombrières :

Dépenses HT		Recettes HT		
Pose d'ombrières au relais d'assistantes maternelles	13 903,68 €	Caisses d'Allocations Familiales (CAF) du Var	7 200,00 €	51,78 %
		Mutualité Sociale Agricole (MSA)	2 400,00 €	17,26 %
		Conseil Départemental du Var (Fonds d'initiative cantonale » FIC)	1 500,00 €	10,79 %
		Autofinancement Commune	2 803,68 €	20,17 %
TOTAL	13 903,68 €	TOTAL	13 903,68 €	100,00 %



FÊTE DE LA SCIENCE 2023 AU COLLÈGE YVES MONTAND

Pour la 9ème année, du lundi 9 au vendredi 13 octobre, le collège de Vinon, ses professeurs et ses 600 élèves, ont accueilli les manifestations, les expositions et les visiteurs de la Fête de la Science.

Ces journées ont été organisées et animées par les fondateurs et membres de l'institut Esope 21, Philip Dervis, enseignant chercheur, également professeur au collège de Vinon, Frédéric Havet, chercheur en informatique et automatique et Elian Laroche, aidés par des intervenants bénévoles.

Une semaine de découvertes et de réflexion.

La biodiversité, le climat, les ateliers de mathématiques "théorème de Pythagore", les conférences sur l'évolution de la langue ont été les principaux thèmes abordés avec les élèves de 6ème et 5ème du collège et les élèves de CM1 et CM2 des communes environnantes.

La biodiversité et son équilibre complexe avec son milieu, a été présentée dans le hall sous la forme de 5 stands représentant 5 écosystèmes provençaux (forêt, prairie, rivière, haie, parc), illustrés d'animaux naturalisés prêtés par le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Les collégiens s'adressent aux élèves de l'école élémentaire :

Une réflexion sur la transmission des savoirs s'est poursuivie et de multiples mini-ateliers animés par des collégiens de 3ème ou 4ème se sont créés, pour expliquer et démontrer aux élèves de CM1 et CM2 des notions scientifiques.

Le collège a ainsi accueilli des classes et des professeurs de Vinon, Saint-Julien, Ginasservis, Rians, Artigues, Esparron et Saint-Martin-de-Pallières.



Carrefour des sciences annulé :

En raison des malheureux événements du 13 octobre à Arras, l'ouverture au public prévue le samedi 14, n'a pu avoir lieu.

L'équipe d'Esope 21 et tous les intervenants remercient Muriel Aymard, principale du collège, et Laurent Fernandez, principal adjoint, pour leur accueil et leur soutien.



EXPÉRIENCE SLAM – DU STYLO AU MICRO

Le 18 octobre dernier, dans le cadre de l'ouverture à la culture, une centaine d'élèves de 3ème du Collège Yves Montand ont participé à une compétition de slam, sorte de poésie orale et urbaine, scandée librement, sans support musical à l'origine.

Sous les yeux - et avec les oreilles attentives - de Muriel Aymard, principale, et Laurent Fernandez, principal adjoint, ainsi que ceux d'un groupe de professeurs, la slameuse professionnelle K-rol, habituée des publics scolaires, a mené avec punch cette rencontre sur la scène de la salle audiovisuelle.

En tout, vingt « chevaliers » - soit cinq élèves élus démocratiquement par classe, à l'issue des deux précédents ateliers d'initiation à l'écriture et à la mise en voix slam auxquels l'ensemble des élèves avait pu déjà participer - ont eu - à cette occasion - l'honneur de représenter leurs pairs. Plus ou moins scolaires, avec plus ou moins de difficultés, extravertis ou plus timides, populaires ou encore discrets, ces vingt « chevaliers » aux profils très variés ont été choisis justement pour leur implication et leur talent.

La salle enflammée a vibré au rythme des rimes, des figures de style et des paroles, tantôt dénonciatrices de certains problèmes de notre société, tantôt libératrices du mal-être adolescent, parfois plus légères ou porteuses d'espoir.

C'est ainsi qu'un quatuor uniquement féminin s'est détaché des autres grâce à des textes percutants et émouvants et à son interprétation, qui lui ont permis d'« accrocher la lumière », comme on le dit dans le milieu de la scène slam.



En lutte contre le tumulte de leurs émotions débordantes, Margaux, Lina, Cassandra et Eva ont su affronter leur peur de se dévoiler devant un public, et se sont démarquées par leur présence scénique et leur texte unique, toutes les quatre soutenues par K-rol et le jury composé de cinq enseignants présents dans l'auditoire.

Cette expérience enrichissante leur a permis de se dépasser et d'apprendre autrement sans même s'en rendre compte, en développant des compétences d'écriture, d'expression orale ou encore de maîtrise de soi, mais aussi en mettant en évidence des valeurs essentielles telles que la solidarité et la citoyenneté.

Plus encore, c'est une expérience unique pour tous ces ados qui ont goûté au pouvoir des mots et de la liberté d'expression grâce à ce projet interdisciplinaire, mis en place par Mesdames Troncia et Jorda, enseignantes de lettres et d'éducation musicale, dans un monde où ils sont sans cesse menacés.



ÇA S'EST PASSÉ



Commémoration
du 11 novembre



Repas des Noces de Diamant à l'Oustau pour Monsieur et Madame Laugier
et anniversaire de Fernande, doyenne Vinonnaise, 102 ans, habituée des lieux.



Vide grenier
organisé par
le comité cadre de vie
et le comité des fêtes



SORTIR À VINON



Programme (*) des animations à la Médiathèque de Vinon-sur-Verdon décembre 2023, janvier et février 2024

Les animations proposées par la médiathèque sont ouvertes à tous et gratuites.



Histoires de...

*Histoires drôles ou frissonnantes,
contes de fées ou de chevaliers...*
Public à partir de 3 ans

**3 janvier
7 février
de 15h30 à 16h15**

Jeux de plateau

*Matinée ludique animée par Nathalie Giammei
(Association VBG)
Public : de 4 à 12 ans accompagné d'un parent.*

**7 octobre
18 novembre
de 9h30 à 11h30**



Rencontre littéraire le 2 décembre 2023 de 10h à 11h30

*Avec **Bénédicte Rousset** pour son dernier roman « Le portrait d'Humphrey Back ».*



Club des lecteurs

*Echanges entre lecteurs et
bibliothécaires sur leurs lectures.*
Public : adultes

**27 janvier
24 février
de 10h à 11h30**

Club de lecture jeunesse

*Présentation des nouveautés, partage des coups
de coeur, présentation d'un univers...*
Public : enfants de 8 à 10 ans.

**20 décembre
24 janvier
21 février
de 10h à 11h**



Book Club (Club de lecture ado)

*Présentation des nouveautés, partage des coups
de coeur, présentation d'un univers...*
Public : jeunes de 11 à 14 ans.

NOUVEAU



**16 décembre
13 janvier
17 février
de 10h à 11h**



Jeux littéraires

*Séance ludique. Ecrire sous contrainte en
jouant avec lettres et mots*
Public : adultes – sur inscription

**16 décembre
13 janvier
17 février
de 14h à 16h30**

Dans le cadre des Nuits de la lecture - thème 2024, le corps

19 janvier à 18h30.

Soirée Pyjama

*Soirée familiale où parents et enfants (à partir de
3 ans) viennent en pyjama, avec doudou et
oreiller pour écouter les lectures des
bibliothécaires.*

20 janvier à 18h.

Voix, signes et corps en mouvement

*Lectures (par les bibliothécaires) signées par
Angélique Piromalli et danses par Naama de
l'association Maktouba.*
Public : adultes



Vinon-sur-Verdon

*Samedi 9
déc. 2023*

09h30 - 17h30

Marché de Noël
sur le jeu de boules

10h Arrivée du
Père Noël en calèche
Stand photos avec le Père Noël

ACTIVITÉS ENFANTS
GRATUITES

- Structure gonflable
- Stand lance-pierres
- Balade en calèche
- Atelier décoration
- Atelier maquillage
- Jeux en bois etc.

Animation et déambulation
d'un clown et du groupe
«Pena Sunrise» de Marignane

Buvette et
Petite restauration

Organisateurs : Comité cadre de vie et Comité des fêtes - 06 32 29 48 93

THÉÂTRE À LA SALLE DES FÊTES

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023 À 16H

QUEL TEMPS IL FAIT DEHORS ?

Dans un centre pénitentiaire du sud de la France, trois femmes partagent la même cellule. Elles attendent l'arrivée d'une quatrième détenue qui doit purger sa peine pour le même délit que les trois autres : le meurtre de son homme. La doyenne est en passe d'obtenir sa sortie en conditionnelle mais pour cela, elle a l'obligation de gérer les tensions et maintenir le calme entre ses codétenues. La chose ne sera pas facile, compte tenu de la personnalité border-line de

certaines. Elle ne pourra pas, malgré tout, empêcher le pire d'arriver.

Sur le ton de l'humour noir, la pièce nous plonge dans le quotidien de ces femmes condamnées à de lourdes peines et qui cherchent par tous les moyens à échapper à l'ennui.

Une pièce de Catherine Hamoudi, mise en scène de Dominique Zamparini.

Co production Cie Pogne en poche et Cie Rires sourires

Durée : 1h40 – Public : A partir de 12 ans

Libre participation au chapeau

ATTERRISSAGE DU PÈRE-NOËL

**Mercredi 13 décembre
à 15h à l'aérodrome.**

*(Ou le 20/12, en fonction des conditions
météorologiques).*



Comme chaque année, un pilote de l'Aéroclub Manosque-Vinon ira spécialement chercher le Père Noël en Laponie.

Après ce long voyage, destiné à récupérer les lettres de tous les enfants, **il partagera le goûter avec eux puis repartira dans son pays afin de fabriquer avec ses lutins tous les jouets qu'il devra distribuer la nuit de Noël.**

**Viens déposer ta lettre
pour le Père Noël
dans la boîte devant la mairie
jusqu'au 13 décembre.**



CÔTÉ ASSOCIATIONS



NOUVEL ÉLAN POUR LE SPORTING CLUB VINONNAIS

Le Sporting Club Vinonnais (SCV) connaît un nouvel élan depuis l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 juin dernier. Le bureau a fait peau neuve dans sa globalité (président(e)s, trésoriers, secrétaires).

Une belle équipe de bénévoles s'est formée, avec de nombreux projets en cours de réalisation pour cette saison de football. Nous avons d'ores et déjà passé une très grande étape avec la signature du contrat de Mohamed Kouchkar. L'embauche de notre manager sportif permettra de gérer avec sérieux le côté sportif sur l'ensemble du Club. Avec son expérience et ses diplômes, il apportera un renouveau au sein de l'association.

Les dirigeants du Sporting Club Vinonnais ont officialisé fin octobre l'arrivée du nouveau sponsor principal "Eurovia". Son logo sera représenté sur l'avant de tous les maillots de nos licenciés.

Du neuf aussi côté équipement, avec la signature d'un nouvel équipementier. Nous avons la chance d'avoir pu parer nos footballeurs d'un magnifique ensemble Adidas jaune et noir pour cette rentrée 2023. Nos joueurs, petits et grands, sont fiers de porter les couleurs du SCV.

Le Club organisera différents événements au cours de l'année afin de récolter des fonds, mais aussi pour partager de bons moments. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Sportivement, L'équipe du SCV.



Le club prenant de l'importance - que ce soit au niveau départemental ou au niveau national - nous sommes positionnés pour accueillir 7 à 8 compétitions, par rapport aux 4 ou 5 habituelles.

Sont inscrits 7 compétiteurs en Régional, 7 compétiteurs en National, ainsi que 1 compétiteur en Master Europe (ex. champion de France en 2022).

Création de 2 équipes représentant Vinon en Ligue Méditerranéenne et France.

Développement de l'école de billard, ouverte à tous les jeunes et entièrement gratuite.

Tapis neufs nouvellement installés, et billes neuves, tout est prêt pour commencer cette nouvelle saison.

Les équipes féminines et le Bureau vous y invitent : **VENEZ NOUS REJOINDRE.**

Le président, Manu Penedo

BILLARD CLUB



Cette nouvelle saison s'annonce riche et passionnante pour notre club de billard. De nouveaux adhérents et adhérentes nous ont rejoints cette année. Nous leur souhaitons la bienvenue.



LA SEMAINE BLEUE À LA MAISON DU PARTAGE



Cabaret

présents. La semaine s'est poursuivie avec une visite guidée de Manosque, animée par Valérie, guide touristique de la DLVA, qui a gracieusement fait découvrir les origines de la ville, ainsi que quelques-uns de ses secrets.

Enfin, pour clôturer cette semaine riche en rencontres, découvertes et rires, un après-midi dansant a été bénévolement animé par Michel Lecoutour, permettant ainsi aux seniors de profiter de moments de danse et de convivialité."



Atelier pâtisserie



Visite guidée



Après-midi dansant

"Du 2 au 9 octobre, s'est tenue la Semaine Bleue, une semaine nationale en faveur des personnes âgées. Cette semaine a rassemblé une centaine de seniors autour d'activités diverses. Pour commencer, le Kfé Bébé est venu à l'Oustau afin de réaliser, en compagnie des mamies présentes, des petits sablés, aussitôt dégustés. Une balade à travers le village a réuni quelques anciens ainsi que de nouveaux habitants.

Un loto a également rassemblé les seniors, gracieusement animé grâce à la participation de quelques commerçants. Un repas-spectacle au cabaret de Meyrargues a fait briller les yeux de tous les seniors



Noël Solidaire

Distribution de jouets

Ouvert à tous

★ du 8 décembre au 9 décembre ★

à la Salle des Fêtes de Vinon sur Verdon

LA MAISON DU PARTAGE
Centre social et culturel

04.92.79.34.62
csc.maisondupartage@orange.fr
162 Avenue de la Libération
83560 Vinon Sur Verdon
Csc MdPartage
lamaisondupartage_vinon

Reaap ES Les Parents 2021 - 2022
Dlv Agglomération
Mairie de Vinon sur Verdon
santé famille retraite services
LE DÉPARTEMENT
ENGIE
Réseau Parentalité du Var

Participez à la distribution de cadeaux de la Maison du Partage !

Les fêtes de fin d'année sont à nos portes, une occasion de partager la magie de Noël.

Après une collecte qui a eu lieu du 6 novembre au 1er décembre 2023, rendue possible grâce à la générosité de nombreux donateurs, notamment ITER, qui soutient cette initiative depuis de nombreuses années, **nous vous convions à participer à une grande distribution de cadeaux.**

Cette distribution de jouets, jeux, peluches, équipements sportifs et de puériculture... en excellent état, est à la fois solidaire et respectueuse de l'environnement.

L'invitation est ouverte à tous, que vous ayez contribué à la collecte ou non. Les vendredi 8 décembre et samedi 9 décembre, de 10 heures à 18 heures,

la salle des fêtes de Vinon se transformera en un atelier du Père Noël. Cette démarche écocitoyenne nous permet d'éviter la frénésie des achats de Noël et la surconsommation. Nous vous invitons à nous rejoindre pour partager un moment convivial et chaleureux autour d'une boisson chaude offerte pour l'occasion.

Mais ce n'est pas tout ! Le samedi 9 décembre, la Rural'mobile sera présente sur le Marché de Noël pour vous proposer un atelier créatif. Un autre moyen amusant de célébrer cette période de l'année en mettant à profit votre créativité.

Pour plus d'informations, contactez La Maison du Partage au 04.92.79.34.62

L'équipe de la Maison du Partage



DÉCOUVREZ « LA GAZETTE DE LA RURAL'MOBILE » : TÉMOIN DE NOS AVENTURES LOCALES



La Rural'mobile vous connaissez ? Vous l'avez au moins déjà aperçue à Vinon ou dans les environs ! Et pour vous, qui ne vous êtes encore jamais arrêtés pour la découvrir, vous pouvez dès à présent retrouver toutes ses actions grâce à la Gazette de la Rural'mobile !



La Gazette, c'est un petit magazine mensuel disponible en ligne qui retrace toutes nos aventures ! Comme celle par exemple de la **Fête de la Science** que nous avons

organisée avec le pôle jeunesse de la Maison du Partage et Aline Chenu des ateliers scientifiques et culturels du « Paon qui lit ».

Ou encore notre visite à la **Maison Familiale et Rurale Bléone Durance de Château Arnoux**, au cours de laquelle nous avons illustré de manière concrète auprès des élèves de Bac Pro - "Services aux personnes et aux territoires" - la méthodologie de projet en nous basant sur la mise en œuvre de la "Rural'mobile".



Pour lire la Gazette, direction le site internet de la Maison du Partage : <https://hautvarverdon.centres-sociaux.fr/ruralmobile/>

De plus, pour ceux qui ne le savent pas, la Rural'mobile est également un outil au service des habitants et associations locales. Alors, si vous avez des passions débordantes, des idées innovantes ou des projets ambitieux en tête, n'hésitez pas à nous contacter. La Rural'mobile est là pour vous aider à concrétiser vos rêves et transformer vos idées les plus originales en réalité. Rejoignez-nous dans cette aventure et ensemble, écrivons une nouvelle page d'histoires palpitantes et enrichissantes pour notre territoire.



CÔTÉ ASSOCIATIONS



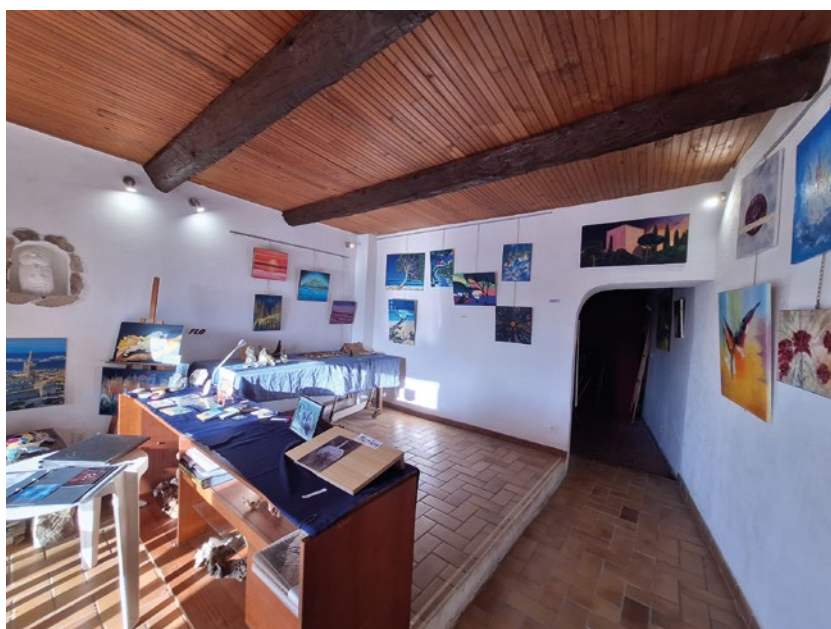
L'association Fée-de-l'Art, regroupant des artistes de Vinon et alentours, vous accueille désormais dans son local Impasse du Vieux Séchoir (accès rue Pardigon, à côté d'Alliance cuisine), où elle présente une exposition permanente régulièrement renouvelée.

N'hésitez pas à venir discuter avec les artistes, toujours ravis de commenter et d'expliquer leur travail.

Elle est ouverte sur RDV ou le jeudi de 17h à 18h30 (hors vacances scolaires).

L'association proposera également ses créations sur le marché de Noël.

F. Chapelier





La lettre de Charlotte

Bonjour, après ces périodes caniculaires, préparons-nous à nous emmitoufler un peu plus pour affronter les bises hivernales. **Aujourd'hui, je vais vous parler de l'histoire de notre pont, qui a fait du village et du hameau, séparés par le Verdon, une seule et belle agglomération.**

Le pont de Vinon

L'espace vinonnais est composé de "l'en deça et l'au-delà" du Verdon, coupure village/hameau.

Edifice stratégique s'il en est, le pont de Vinon pourrait être défini comme son emblème, "attribut destiné à représenter la collectivité". Car sans lui - en premier lieu - les deux rives du Verdon ne seraient pas reliées, et alors ... village et hameau demeureraient isolés, deux localités bien distinctes : celle des villageois, et celle des "Abeillons", du nom de la famille "Abeil" qui jadis occupait une grande partie du hameau. ... Quid alors de notre village ?

Un peu d'histoire.

Le Verdon coupe la vie en deux, entre village et hameau. La liaison entre les deux est assurée par une barque, bac de traille, soumis aux colères de la rivière qui de temps en temps changeait de cours. Les dangers du parcours étaient réels, des accidents sont signalés car il ne faut pas oublier que ce bac transportait aussi bien **"les villageois et leurs bêtes, les officiers royaux avec leurs chevaux, les bergers et leurs brebis et troupeaux lors des transhumances...** Ces changements de cours du Verdon ont été une "plaie" permanente dans l'histoire du village, créant des modifications dans la traversée de la rivière, et une certaine insécurité. La barque changeait alors de "port".

Crues dévastatrices et sauvages

Dès l'automne 1725, trois jours de pluies catastrophiques amènent des débordements qui accumulent un **"barrage de roches, de troncs, de branchages, forçant la rivière dont le lit était fermé à chercher un passage ailleurs"**. Il envahit au moins la moitié de la plaine basse du pas de Menc et de la Clape. La communauté de Vinon s'aperçut alors qu'elle venait de gagner deux grandes plaines agricoles, celle de Trans et des Quartons. Il faudra plusieurs années pour transformer ces iscles en terres de labours.

Mais après la construction du pont, le Verdon manifeste de nouveau sa colère : dès 1793 il ravage chaussée et digue d'accès, puis en 1795, l'eau en abondance surmonte la barricade du pont, servant de grand chemin. A nouveau, en 1799, une grande crue emporte la digue du pont, véritable barrage placé en travers du flot tumultueux. Le pont tient bon, mais la route d'accès est alors emportée. En 1819, la digue du pont est encore balayée. **On pense alors à effectuer des travaux de protection des**



rives, construction d'épis, endiguements, qui protégeront la chaussée. Un plan général d'endiguement est réalisé par l'ingénieur civil Just, en août 1855.

La communauté villageoise en profite pour lancer ces travaux, pour ainsi s'accaparer les terres des Hospitaliers du prieuré bénédictin de la Clape. Aujourd'hui, le Verdon ne coule donc plus dans son lit d'origine, qui passait beaucoup plus près du village et de la route de Cadarache (qui à l'époque, n'existait pas !).

Vers les années 1750, on commence d'envisager la construction d'un pont.

Un premier projet est élaboré en 1765, mais il fallût y renoncer, faute de financement. Une nouvelle décision de construire un pont est prise en 1780, mais le financement n'en était toujours pas assuré. Enfin, en 1784, l'Assemblée des Communautés de Provence vote un crédit de 95.000 livres (le coût total atteint le double de cette somme, près de 180.000 livres). **C'est donc au nom de la Province et de l'Etat qu'est ordonnée la construction d'un pont, et non au nom des paysans dont les intérêts diffèrent.**

Dans le même temps, plusieurs délibérations de communautés villageoises (Seyne-les-Alpes, Oraison..) soulignent l'importance de la construction d'un pont à Vinon, pour "faciliter le commerce et les échanges entre la haute et la basse Provence.

Les plans du pont à une seule arche sont établis par l'architecte-ingénieur de la communauté d'Aix et de la Provence, George-Alexandre Vallon. Mais, faute de trouver une carrière permettant d'extraire les pierres nécessaires à la construction de cette arche "de cent huit pieds de diamètre (35.1 m, environ), le pont sera composé de "trois arches de 10 toises d'ouverture (environ 19.5 m.)".

Lors de sa construction, la communauté villageoise de Vinon avait soulevé l'importance des crues de la rivière, qui aurait nécessité une 4ème arche... Demande qui s'est effectivement illustrée lors des crues successives qui ont emporté la digue d'amenée du pont...



Les travaux commencent en 1786, transformant le village et le hameau en un immense chantier, qui s'étendra jusqu'au milieu de l'année 1789. La construction de ce pont dévie le cours du Verdon (voir photo) et une partie des terres cultivables est ensevelie. Il remplacera le gué et la barque qui assuraient jusque là la liaison avec la haute-Provence. Ce pont à 3 arches relie le vieux village à la nouvelle cité appelée communément « Le Hameau » qui a pris le nom de quartier Saint-André, (du Moulin de Saint-André).

A cette époque, le pont est déjà comme la promesse de ce que sera la vie future à Vinon, un pas vers le monde moderne.

Anecdote : Traverser le pont n'était donc pas un problème, bien au contraire. Mais s'y baigner dessous tombait sous des sanctions ! Le 14 août 1848, le maire, Victor Roussenq, fait paraître l'arrêté municipal suivant "Considérant qu'il n'est pas séant de la part des jeunes gens de nager sous le pont de la rivière du Verdon, exposés aux regards de tous les passants (...), arrête :

- Article 1^{er} : il est défendu à tout individu de nager sous le pont..

- Article 2^{ème} : toutes contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois".

Un accès de pudibonderie s'exerçait alors sur les villa-geois !

Août 1944

Le 15 août 1944, le pont de Vinon-sur-Verdon qui représentait une importance stratégique par la possibilité de repli des troupes allemandes fût bombardé sans succès par plusieurs vagues d'avions américains (Thunderbolt P-47 de la 12^e A.F). Cette action provoqua des pertes sévères dans la population civile de l'agglomération. (12 morts et 23 blessés). Pour éviter d'autres bombardements, René Lami, ancien militant dans un réseau de parachutage, se mit à la disposition de la municipalité. Un groupe de francs-tireurs partisans français (FTP) tenta - mais en vain - de faire exploser l'arche centrale à l'aide de 10 kg d'explosifs. C'est alors que le lendemain, aux aurores, René Lami tient sa promesse et fait exploser cette charge de plastic, là où les alliés et les FTP avaient échoué, empêchant ainsi la retraite des troupes allemandes. L'arche endommagée fut réparée par des artisans locaux, dont le menuisier du hameau, Crouzet.



Le 15 août 2014, la municipalité honore la mémoire de ses victimes. A l'entrée du pont, désormais "pont du 15 août 1944", est érigée une stèle à leur mémoire.

Aujourd'hui ...

Le pont de Vinon est toujours debout. Il a été élargi pour y installer des trottoirs. Long de 70 m. pour une hauteur d'environ 8 m, il comporte 3 arches surbaissées d'un diamètre de 19.2 m pour 6.83 m de largeur, qui se fixent sur le quatrième niveau d'assise des piles de 2.3 m de longueur. Ses fondations s'appuient directement sur le rocher du lit de la rivière. **La nuit, il est éclairé par des leds dirigés vers le bas, pour assurer la sécurité des piétons, solution mûrement réfléchiée par les services techniques, devant l'opposition du Département de réinstaller des candélabres..**

Sa construction est une oeuvre décisive, car on n'imagine même plus, de nos jours, traverser le Verdon autrement ! Seuls les kayakistes le franchissent de quelques coups de pagaie, sur les lieux mêmes où - durant des siècles - la barque reliait les deux rives. **Plus "d'en deça et d'au-delà"... Village et hameau réunis dans un seul et beau village.**

14.000 véhicules le traversent chaque jour ! Lesquels d'entre leurs conducteurs voient le Verdon, en-dessous, flot paisible ou débordant d'énergie ? Il faut pour cela emprunter le pont, à pied, et prendre son temps pour apprécier l'en-dessous... et se dire, que **ce pont, ouvrage d'art qui mit des siècles à voir le jour, représente aujourd'hui la promesse d'autres ailleurs.**

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous, *Charlotte*

Sources :

- "La traversée du Verdon" - Joseph Piegay - oct. 1993
- "Georges-Alexandre Vallon : dernier architecte-ingénieur de la communauté d'Aix et Provence" (par Adrien André, Mémoire de première année de Master de l'Art moderne et contemporain, Aix-Marseille Université - 2016/2017).
- Claude Cheilan

TRAVAUX DE LA GALERIE DES MAURRAS POUR SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU DE LA RÉGION

La galerie des Maurras, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un ouvrage souterrain long de 5,4 km et de 6 m de diamètre, qui achemine l'eau prise dans le lac d'Esparron (04) jusqu'au canal de Malaurie. Ce dernier alimente ensuite la centrale hydroélectrique EDF de Vinon-sur-Verdon et le canal de la Société du Canal de Provence, via le partiteur de Boutre.

Maillon central du réseau d'alimentation en eau de la région Sud

Ce partiteur, est le point de départ du réseau hydraulique de la société du canal de Provence (SCP) qui dessert les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence en eau potable, agricole et industrielle. Cette galerie constitue l'un des ouvrages d'alimentation principaux en eau du canal de Provence.

Pourquoi des travaux dans la galerie des Maurras ?

Grâce à une visite de contrôle de la galerie, EDF a constaté des désordres caractérisés par la dissolution de roches de gypses, sans impact sur la sûreté de l'ouvrage ni l'alimentation en eau de la Société du Canal de Provence. En concertation avec la SCP, la Préfecture de la Région, les services de l'Etat, les communes et les usagers de la rivière, EDF et la SCP anticipent et investissent pour sécuriser l'approvisionnement en eau. Pour contourner la zone des désordres, une dérivation sera creusée. Ces travaux se dérouleront en 3 campagnes afin d'éviter les périodes estivales où les besoins de la SCP en prélèvements sont les plus importants. Les travaux préparatoires ont commencé en juin 2023 dans l'entrée aval de la galerie et la fin du chantier est prévue en avril 2026.

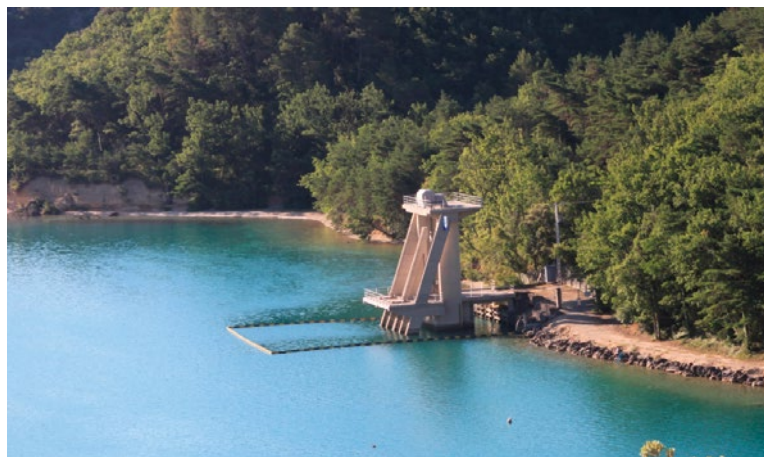
Limiter les incidences, une priorité

4 communes seront concernées par ces travaux de rénovation et de maintenance : Saint-Julien-le-Montagnier (83), Vinon-sur-Verdon (83), Esparron-de-Verdon (04) et Gréoux-les-Bains (04).

Des études environnementales complètes ont permis une analyse des habitats ainsi que des espèces animales et végétales présentes dans le périmètre des

travaux. Le calendrier des chantiers a été adapté et les parties prenantes mettent en place un suivi écologique permettant de suivre la mise en œuvre des mesures envisagées et de les faire évoluer si besoin.

Les travaux seront balisés et sécurisés, les panneaux d'informations bien positionnés dans les zones fréquentées. Le plan de circulation des camions pour évacuer les matériaux est en cours d'étude. Des informations précises à ce sujet seront communiquées régulièrement.



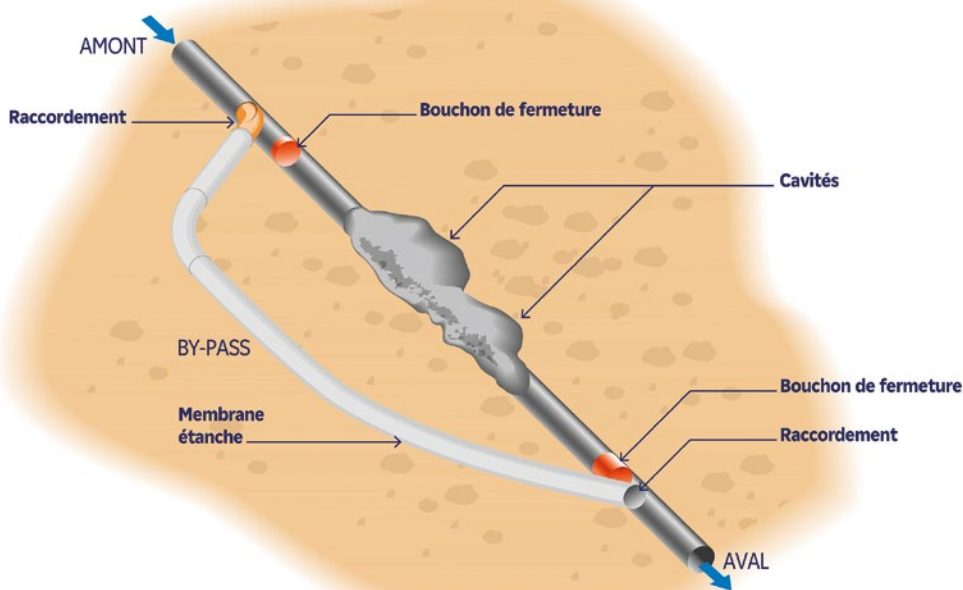
Prise d'eau EDF de Saint-Julien (83), en amont de la galerie des Maurras



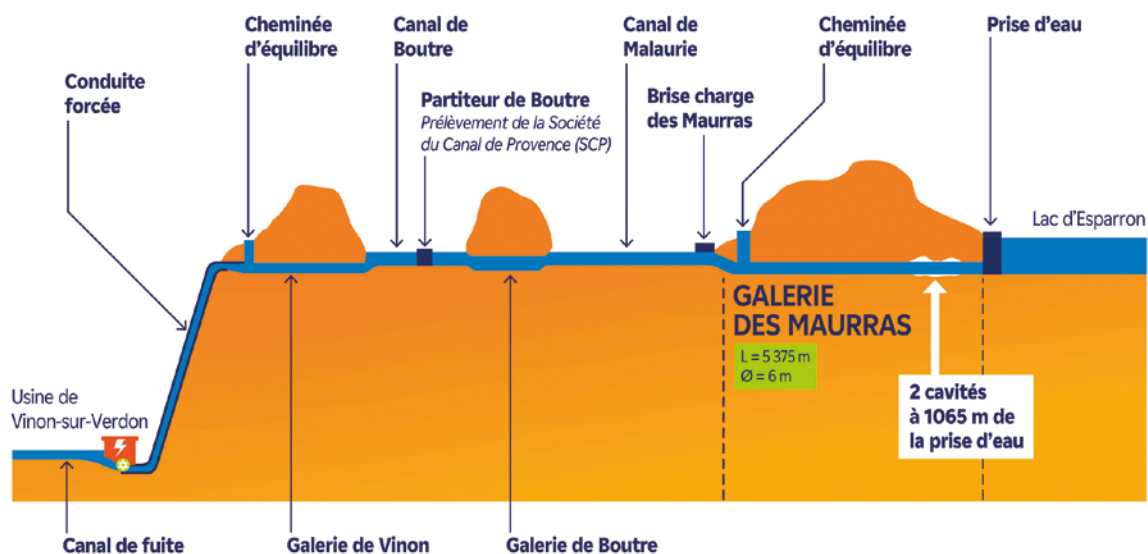
L'entrée de la galerie des Maurras en partie aval (travaux préparatoires en cours)



TRAVAUX DU BY-PASS DE LA GALERIE DES MAURRAS



L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE VINON-SUR-VERDON



COLLECTE DE SAPINS

La DLVA organise de nouveau cette année, après les fêtes, la collecte des sapins de Noël, avec pour objectif de réduire :

- les tonnages des ordures ménagères non recyclables,
- les dépôts de sapins dans les bacs à ordures ménagères,
- les dépôts sauvages de sapins.

Consultez le site internet de la commune début janvier et localisez les différents points de regroupement !

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces lieux de collecte en n'y déposant pas autre chose que des sapins de Noël usagés.



Chantal Boussard,
Adjointe déléguée
à la gestion des déchets





CHANGEMENT DE BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTEURS DU BUREAU 1

Le service élections a procédé à une restructuration entraînant un changement d'adresse pour le bureau 1 :

Le bureau 1 (bureau centralisateur) est transféré au « restaurant scolaire Ecole Élémentaire » avec le bureau 2.

Avant les prochaines élections, les électeurs concernés recevront une nouvelle carte électorale. Le service élections de la mairie de Vinon-sur-Verdon est à votre disposition pour plus de renseignements au 04.92.78.92.62 - elections@vinon-sur-verdon.fr.

NOUVELLE ZONE BLEUE PARKING ESPLANADE LE COURS

Veuillez noter qu'une nouvelle zone bleue est entrée en vigueur pendant la durée des travaux de réaménagement du Cours : **l'intégralité du Parking de l'Esplanade le Cours du lundi au vendredi de 8h à 18h, hors jours fériés, pour une durée maximale de 2h de stationnement.**

Récapitulatif de la réglementation des zones bleues sur la commune :

- n°36 rue Grande, face à la Poste de 9h à 12h et 14h à 17h du lundi au vendredi sauf jours fériés, pour une durée maximale de 1h.
- Parking au Moulin de Saint André jouxtant l'accès à l'espace Briano de 8h30 à 18h, hors week-ends

et jours fériés, pour une durée maximale de 1h30,

- Parking Salle des fêtes, le Cours, du lundi au vendredi de 8h à 18h, hors jours fériés, pour une durée maximale de 2h,
- L'intégralité du Parking de l'Esplanade le Cours du lundi au vendredi de 8h à 18h, hors jours fériés, pour une durée maximale de 2h.

Il est rappelé que le stationnement est autorisé en **agglomération uniquement sur les emplacements délimités au sol par des tracés.**

Le non-respect de l'ensemble des règles précitées est puni par une amende forfaitaire de 35 €.



LE CENTRE DE SECOURS DE VINON RECRUTE !

POURQUOI PAS VOUS ?

Le centre de secours de Vinon-sur-Verdon recrute des citoyens prêts à s'engager au service de la population.

Actuellement composée d'une trentaine de **sapeurs pompiers TOUS volontaires**, la caserne a besoin de femmes et d'hommes pour assurer aux mieux les missions de secours toujours plus nombreuses.

Afin de répondre au quotidien à ces missions :

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

Que vous soyez ouvrier, cadre supérieur, étudiant, fonctionnaire, homme ou femme à partir de 16 ans, vivez un engagement citoyen au service des autres, en marge de votre métier, de vos études, de vos loisirs.

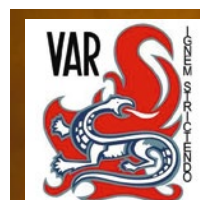
Vous êtes un minimum sportif, motivé, rigoureux et dynamique :

ALORS OSEZ !!!

Venez nous rencontrer directement à la caserne ou contactez nous, aux coordonnées ci-dessous

Centre de secours de Vinon-sur-Verdon - 27 rue du Verdon - 83560 Vinon-sur-Verdon

Téléphone administratif : 04.92.78.90.37 - Facebook : sapeurs pompiers de Vinon-sur-Verdon





TROTINETTES ÉLECTRIQUES ET AUTRES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM) : LA LOI A ÉVOLUÉ.

Le 31 août dernier, le gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques, ... afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

Que dit le code de la route ?

Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

Règles générales

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que pour celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 14 ans.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

Quels sont les équipements obligatoires ?

- En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.



- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération, les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant (par exemple, un gilet, un brassard, etc.).
- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins ne doivent pas rouler à plus de 25 km/h.

Les EDPM doivent être équipés :

- de feux de position avant et arrière,
- de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptrics), d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.

Sanctions

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 135 euros d'amende (4e classe).
- Si vous circulez sur une voie interdite (voies express et autoroutes, ainsi que la circulation sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable) : 135 euros d'amende (4e classe).
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4e classe).
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5e classe).
- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : 35 euros d'amende (2e classe).
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 euros d'amende (2e classe).

AU REVOIR, ALLAIN.

Notre ami Allain Delorme nous a quittés le 18 septembre 2023, bien trop tôt et bien trop vite, après plusieurs mois de souffrance où il a courageusement affronté la maladie.

Allain avait une grande passion pour l'histoire, en particulier celle de son village. Dans sa jeunesse, avec ses copains, il avait entrepris des fouilles archéologiques dans le village primitif, sur la colline de Saint Pierre. Il nous en reste d'ailleurs des vestiges.

Ensuite avec Joseph Piegay, il s'est beaucoup investi dans les recherches historiques sur Vinon et il a participé à l'écriture de tous ses livres qu'il a agrémentés de croquis, documents et photos.

Dans les années 90, il nous a fait profiter de belles expositions dans la salle de fêtes, avec une docu-

mentation précise et soignée. N'oublions pas sa passion pour la généalogie, qui lui a permis de se plonger dans la filiation de toutes les familles vinonnaises.

Ces dernières années encore, il aimait prêter son concours et ses compétences à tous les écrivains qui souhaitaient s'inspirer de l'histoire de Vinon. Toujours à la recherche de photos et documents anciens, il avait encore de nombreux projets.

Il nous laisse un grand vide.

Il figurait au Conseil d'Administration de l'association « Histoire et Archéologie de Vinon » depuis le 18/10/1991, devenue par la suite « Résonances », dont il a été le trésorier dévoué et compétent.



Nous saluons aussi sa grande rigueur et son souci permanent d'inscrire l'association dans la durée, tout en conservant ses fondements historiques et culturels.

Nous pensons affectueusement à sa famille dans la peine.

Merci infiniment Allain, nous te sommes très reconnaissants, toi qui avais à cœur de conserver l'histoire de notre village. Nous sommes certains que beaucoup de Vinonnais te garderont dans leur mémoire. Nous y veillerons et essaierons de transmettre ton héritage et tes valeurs.

Les membres du Conseil d'Administration de « Résonances ».

AU REVOIR, JEAN-PIERRE.



Après plus de 50 ans passés sur les tatamis de Vinon et de Cadarache, notre professeur et ami Jean-Pierre Laumain nous a quittés.

Jean-Pierre a fait partie des pion-

niers du judo, d'abord à l'ASCEA Cadarache où il a foulé les tatamis (en paille) dès la création de la section en 1961. Il y fut la première ceinture noire en 1968. Dix ans après, il ouvrait une salle à Vinon, qui porte aujourd'hui son nom, et reprenait le flambeau à Cadarache après avoir réussi le Brevet d'État en 1973. Il a fait partie des premiers enseignants des Alpes de Haute-Provence, dont le comité départemental venait de voir le jour sous la présidence de Charley Kalifa.

Pendant toutes ces années de bénévolat, Jean-Pierre a formé plus de 80 ceintures noires. Des centaines d'enfants de Vinon et des



villages voisins sont passés par le club.

En dehors de l'aspect sportif, Jean-Pierre a su inculquer à ses élèves un art de vivre basé sur le respect, l'amitié et la sincérité comme l'avait défini Maître Jigoro Kano, l'inventeur du judo, dans son code moral.

Son charisme et son amitié nous manquent déjà.

La municipalité partage la peine des familles et leur exprime sa profonde sympathie.

"le vrai tombeau des morts est dans le coeur des vivants" (Jean Cocteau)



PACS

Romain DECORY et Linda MONIN
6 octobre 2023

État Civil

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Leandro OLIVEIRA 26 août 2023

ILS SE SONT DIT "OUI"

Aurélien MAGNAN et Emilie GAUBERT
5 août 2023

Eric FÉRAT et Virginie FAUCHET
16 septembre 2023

Jean De MESLON et Kateryna CHOLOVIAN
30 septembre 2023

Vincent TORCHEBOEUF et Laïla TIGRINE
7 octobre 2023

Matthieu GABET et Mélanie NAVARRO
7 octobre 2023

NAISSANCES



Valentin CLAUS

9 juin 2023

Lenzo BANO

26 juin 2023

Juliette BLOUARD

21 juillet 2023

Léna TEISSEIRE

27 juillet 2023

Anaël PASCAL

1er août 2023

Arthur LUND

8 août 2023

Louise JOINNET

15 août 2023

Luca AFFINITO

11 septembre 2023

ILS NOUS ONT QUITTÉS

RAIMONDINI née GOUTAUDIER Noëlle
28 juillet 2023

JOUANNEAU Jean-Luc 9 août 2023

LAUMAIN Jean Pierre 16 août 2023

GIRAUD Pierre 18 août 2023

BARRACHINA née PROUVENT Edmonde
25 août 2023

GOMBERT Georges 27 août 2023

DELORME Allain 18 septembre 2023

GRENA PIN Etienne 12 octobre 2023

MOCCO née CARDONE Emmanuelle
24 octobre 2023

PHILIBERT Guy
6 novembre 2023

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.

Décembre 2023

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
1, 5, 7 et du 8 au 10	Noël solidaire - La Maison du Partage	Salle des Fêtes	04 92 79 34 62		
Dim 3	Loto	Amicale de la Boule Lyonnaise Vinonnaise	Salle des Fêtes		15h
Sam 9	Marché de Noël	Comité Cadre de Vie	Sur le jeu de boules	06 32 29 48 93	9h30/17h30
Mer 13	Atterrissage du Père-Noël - Aéroclub Manosque Vinon et Municipalité	Aérodrome	04 92 78 86 33		15h
Jeu 14	Noël des enfants	La cour des grands	Salle des Fêtes	06 83 11 62 09	17h
Sam 16	Loto solidaire de Noël	ASAM Provence	Salle des Fêtes	asamprovence@gmail.com	15h
Dim 17	Théâtre "Quel temps il fait dehors ?" - Co production Cie Pogne en poche et Cie Rires sourires	Salle des Fêtes	06 45 16 91 61		16h
Lun 18	Assemblée générale Kung Fu Wushu	Salle des Fêtes	06 82 91 47 95		18h

Janvier 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Ven 5	Cérémonie des vœux - Municipalité	Gymnase les galets du Verdon	communication@vinon-sur-verdon.fr		18h30
Ven 12	Assemblée générale	SC Vinonnais	Salle des Fêtes	scvinonnais@gmail.com	
Sam 13	Bal folk Trad et Ridera	Trad et Ridera	Salle des Fêtes	tradetridera@hotmail.fr	
Sam 20	Stage de danse et soirée Maktouba	Maktouba	Salle des Fêtes	centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com	soirée
20 et 21	Compétition Bi-départementale judo	ASCEA Cadarache judo	Salle des Fêtes	jeangabriel.signoret@gmail.com	
Dim 21	Bal Country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	06 73 61 88 67	après-midi et soirée
Sam 27	Galette de rois	Nynos	Salle des Fêtes	asso.nynos@laposte.net	

Février 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Ven 2	Assemblée générale	Amicale des donneurs de sang Bénévoles	Moulin St André	04 92 78 89 74	18h
Sam 10	Stage country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	lopez.michele0981@orange.fr	
Ven 23	Assemblée générale	AAPPMA	Moulin St André	aappmadubasduverdon@hotmail.fr	18h30